



## LE MOT DU MAIRE



Chères et chers saint-bauzillois,

Enfin, l'épidémie régresse grâce aux mesures sanitaires et à la vaccination. Les beaux jours arrivent et l'étau se desserre. Progressivement jusqu'au 29 juin, les commerces dit non essentiels les

bars, restaurants vont pouvoir réouvrir avec des jauges et des normes à respecter. A partir du 29 juin, réouverture totale, on va donc pouvoir recommencer à vivre normalement tout en faisant attention bien entendu. On attend l'arrêté préfectoral pour connaître la réglementation exacte afin que les associations et le monde culturel puissent enfin reprendre leurs activités.

### Départ à la retraite

Après le départ à la retraite de Christian Martial c'est désormais au tour de Rémy Martial. Christophe Seguin devient le chef du service technique. Nous souhaitons une longue et heureuse retraite à Christian et Rémy et assurons Christophe de notre confiance pour ses nouvelles responsabilités.

### Relevé compteur d'eau

Pour faciliter la gestion des factures d'eau et éviter que les fuites ne soient détectées au bout de nombreux mois, alourdissant la facture et le gaspillage d'eau, la

municipalité a décidé de faire deux relevés de compteur par an. Elle rendra la compréhension de la facturation plus facile pour les saint bauzillois.

### Travaux

Les travaux de la place de l'église sont finis. J'invite les saint bauzillois à aller voir le magnifique résultat de cette restauration.

Pour ceux qui s'inquiètent de la disparition de la Croix place du Christ, je les rassure, la base était pourrie et menaçait de tomber. Un ébéniste a entrepris sa restauration totale. Dès qu'elle sera finie, elle retrouvera sa place au centre du village.

### Élection

Les élections départementales et régionales se tiendront le 20 et 27 Juin. Les mesures sanitaires et la tenue simultanée des deux élections le même jour entraînent de nombreuses difficultés d'organisation. Il y aura deux bureaux de votes distincts. La progression se fera dans le même sens pour que les électeurs ne se croisent pas. Il faudra respecter les gestes barrières. Les scrutateurs et les accesseurs devront soit être vaccinés soit avoir un test négatif pour éviter tout risque de contagion.

Je vous souhaite un beau mois de juin.

Oscar ALLE

## LE MOT DES ÉLUS

### L'ESPOIR RENAIT

Après cette longue période de disette sociale, le bout du tunnel semble tout proche. Dans cette perspective, nous allons vous proposer tout au long du mois de juin quelques moments festifs, culturels et conviviaux.

- **A partir du 12 juin** : une expo photo déambulatoire réalisée grâce à des clichés d'artistes locaux.
- **Le 12 juin** : 50ème Marché de St Bau avec moult surprises, à ne manquer sous aucun prétexte.
- **Le 26 juin** : Fête de la musique proposée par AD AGUSTA et votre Mairie.

Tout ceci bien entendu sous réserve d'éventuelles restrictions sanitaires... Restons vigilants et continuons de respecter les gestes barrières.

En juillet, outre notre marché hebdomadaire qui

accueillera de nouveaux exposants, un vide-grenier, organisé par le CCAS, se tiendra le **4 juillet de 8h à 18h** au plan d'eau. Les mois d'été, partout en France, annoncent la saison des vide-greniers, moment privilégié pour désencombrer sa maison ou acquérir des objets à bas prix ! Le vide-grenier tout comme le marché et les événements festifs prévus seront aussi l'occasion pour les habitants de Saint Bauzille de se retrouver après de longs mois d'isolement, d'incertitude et d'inquiétude. Avec les beaux jours et la perspective d'une sortie de crise proche, l'envie de se retrouver en famille et entre amis nous redonne joie et optimisme. Profitons bien de ces moments de partage dont nous avons réalisé au cours de l'année écoulée, si besoin était, combien ils sont précieux. L'espoir renait !

Virginie Noel Kerdudo, Adjointe au maire

Jean Burdin, Conseiller municipal

Mary Robillard, Conseillère municipale

## HOMMAGE



Nous avons appris avec regret la disparition de Remy Caribent.

Une page d'histoire saint bauzilloise se tourne.

Tout le monde se souvient avec nostalgie d'Emile, son père, et de Remy tenant le café glacier, au cœur du village.

Nous garderons ces souvenirs, de moments partagés, chaleureux en mémoire et adressons à sa fille nos sincères condoléances.

## INFORMATIONS MAIRIE

### VIDE GRENIER



Le CCAS organise son vide grenier le **Dimanche 4 juillet de 8h à 18h** sur le plan d'eau.

Vous souhaitez exposer ? Pensez à vous préinscrire directement en mairie, par téléphone au 04 67 73 70 12 ou par mail à [accueil@saintbauzilledeputois.fr](mailto:accueil@saintbauzilledeputois.fr) du lundi 7 au vendredi 28 juin 2021.

Réservé aux particuliers

2€ le mètre linéaire (5m linéaire maximum par exposant)

#### Sur place :

Buvette

Animation musicale

Restauration (« Philou »)



### INSCRIPTIONS ÉCOLE

Pour les enfants nés en 2018, vous devez, dans un premier temps, vous rendre en mairie muni de la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et du livret de famille (partie de l'enfant concerné et des parents) pour procéder à l'inscription.

Dans un second temps, vous devez prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école du Thaurac par mail à [ce.0341814m@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341814m@ac-montpellier.fr) pour finaliser l'inscription. Pensez à vous munir du carnet de vaccination à jour et du certificat d'inscription fourni par la mairie.

### EXPOSITION

Du 1er juillet au 7 juillet, venez découvrir l'exposition « Vivons avec les inondations » à la salle des Rencontres de 15h à 18h.



### MY CITY POCKET

Dès le mois de juin, la municipalité met en place un nouveau moyen de communication auprès des saint bauzillois et saint bauzilloises.

My City Pocket est une application téléchargeable gratuitement sur smartphone et Iphone via Google Play et App Store.

Ce nouveau moyen de communication permet d'être informé en temps réel sur les informations impactant la vie de la commune.

MY CITY POCKET

**VOTRE MAIRIE  
PLUS PROCHE DE VOUS !**



Restez en contact  
avec votre mairie  
en téléchargeant  
l'application  
MyCityPocket.  
C'est GRATUIT !

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

## DÉFIBRILLATEUR 100% MOBILE CONNECTÉ

Un défibrillateur est désormais installé à l'extérieur du portail de la mairie.

En cas d'urgence, suivez les instructions données par l'appareil : contactez les secours, décrivez la situation, etc.



## MARCHÉ ET COMMERCES

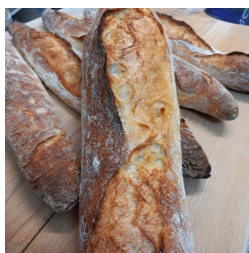
### Paroles de commerçants

Arrivés en 2005 sur St Bauzille, Valérie et Jean Pierre vous accueillent du mardi au dimanche dans leur boulangerie centenaire. Découvrez les nombreuses variétés de pains tous pétris sur place et uniquement avec des farines régionales, ainsi que notre gamme de viennoiserie et pâtisserie traditionnelle.

Merci à notre aimable clientèle de la confiance accordée toutes ces années.

Valérie et Jean Pierre Lopez

**Boulangerie Pâtisserie LOPEZ** 371 Grand Rue  
St Bauzille de Putois Tel : 04 67 73 73 49



Passionnée, toute l'équipe de la Boulangerie Blönduos travaille au quotidien avec savoir-faire pour vous offrir une gamme de produits 100% faits maison: viennoiseries au beurre AOP, du snacking frais ainsi que des pâtisseries gourmandes et de saison. Le tout à partir de matières premières brutes de qualité, servi avec le sourire, et un seul mot d'ordre : le goût et le plaisir !

Attention aux gourmands, cette année, de grandes nouveautés vous attendront pour les beaux jours: une belle gamme de macarons ainsi qu'une offre de glaces faites maison viendra s'inviter dans nos vitrines pour votre plus grand bonheur !

**Boulangerie Blönduos** 861 av. du Chemin Neuf  
Saint Bauzille de Putois Tel : 09 67 07 42 28

Fermeture le mardi.



## EMBELLISSEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

En mai dernier les services techniques de la Mairie ont apporté la dernière touche à l'aménagement de la Place de l'Eglise en installant trois jolis pots d'Anduze fleuris portant le nom et le blason de notre commune. Belle réalisation au cœur de notre village !



## EPISE DE GEL

Lors du dernier Conseil Municipal du 15 avril 2021, suite à l'épisode de gel du 7 avril qui a gravement affecté les vignes, vergers et cultures diverses sur notre commune, le Maire a proposé une motion en soutien aux agriculteurs. Cette motion a été votée par son équipe qui s'associe ainsi au Département de l'Hérault pour demander au gouvernement la mise en place d'un VERITABLE PLAN DE SAUVETAGE.

Plus d'informations : numéro spécial gel du Chambre Info  
<https://www.calameo.com/read/0039918122629fde3dc05>

## ÉLECTIONS DES 20 ET 27 JUIN 2021

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Si vous ne pouvez pas vous rendre aux urnes, vous avez la possibilité de voter par procuration.

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site

[maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr).

Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.



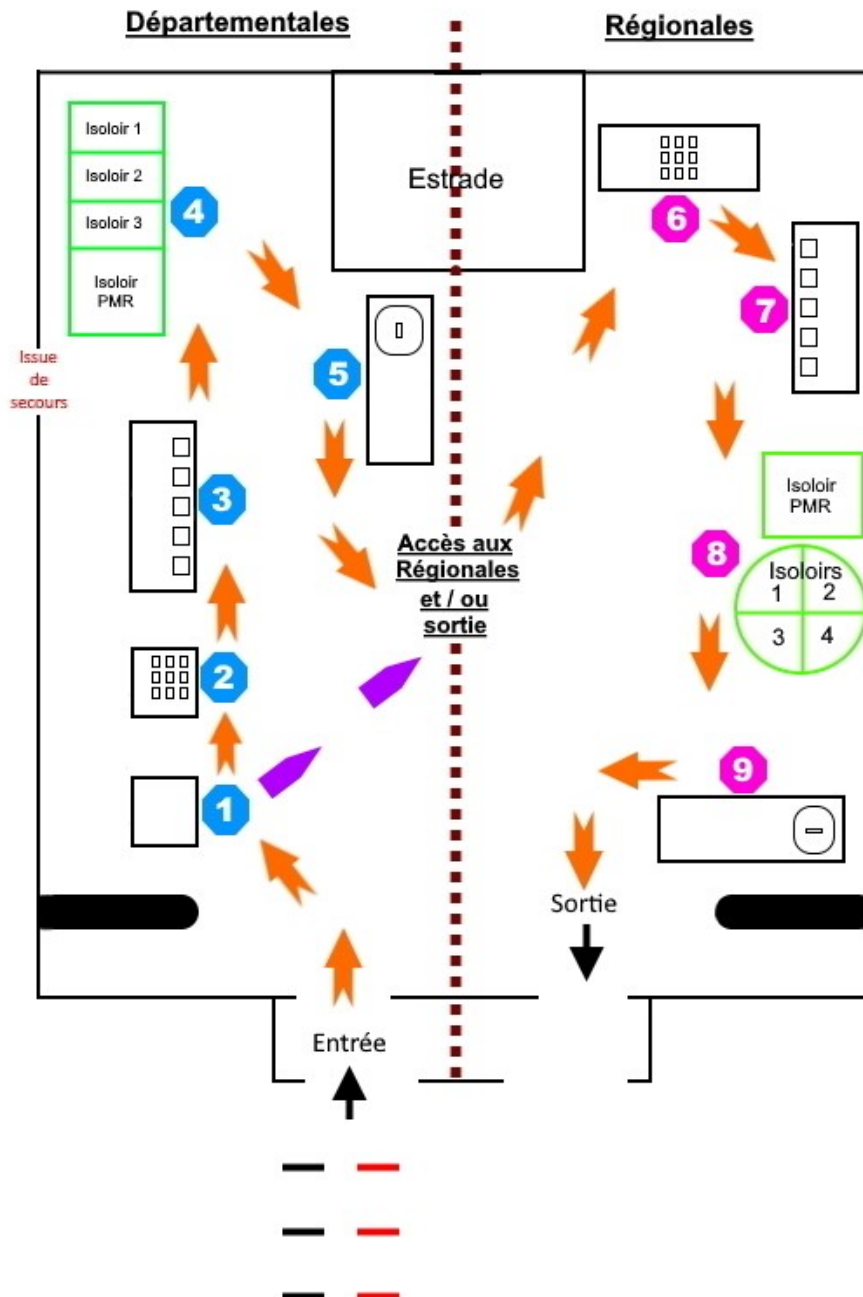
# ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

En raison du double scrutin et de la pandémie du COVID-19, des règles d'organisation du bureau de vote ont été préconisées par le ministère de l'Intérieur.

La file d'attente sera sur le parking devant la salle polyvalente car le nombre d'électeurs présents simultanément dans la salle de vote est limité à 6. (3 pour les élections départementales et 3 pour les élections régionales).

Vous trouverez ces consignes dans le plan ci-dessous.

## Plan bureau de vote Salle Polyvalente



### Légende Plan de circulation Salle Polyvalente :

- File d'attente personnes valides
- File d'attente prioritaire pour personnes vulnérables
- Sens de circulation élections départementales et régionales
- Sens de circulation élections régionales uniquement
- 1 - Contrôle d'identité pour les départementales et régionales
- 2 - Enveloppes bleues pour les bulletins des élections départementales

- 3 - Bulletins de vote des candidats aux élections départementales
- 4 - Isoires départementales
- 5 - Urne, émargement, procurations départementales
- 6 - Enveloppes kraft pour les bulletins des élections régionales
- 7 - Bulletins de vote des candidats aux élections régionales
- 8 - Isoires régionales
- 9 - Urne, émargement, procurations régionales

## EQUIPE MUNICIPALE

Lors du conseil municipal du 15 avril dernier, Monsieur le Maire a proposé que le nombre d'adjoints soit porté à cinq (conformément aux articles L. 2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales) en raison du nombre important de projets et actions à mener au cours des années à venir pour dynamiser et valoriser notre commune. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Rappel des noms et délégations des adjoints au maire :

**1<sup>er</sup> adjoint** : Pascal GUICHARD chargé de la **Sécurité** et **Grands travaux**

**2<sup>ème</sup> adjoint** : Bernadette GIBELIN-BOYER chargée de la **Culture** et du **Patrimoine**

**3<sup>ème</sup> adjoint** : Pascal CLÉMENT chargé des **Finances**, des **Associations** et des **Événements**

**4<sup>ème</sup> adjoint** : Virginie NOEL KERDUDO chargée du **CCAS**

**5<sup>ème</sup> adjointe** : Anne-Marie MOTARD chargée de l'**Urbanisme**, de l'**Action et Coopération Territoriales**

Conseillers municipaux / Conseillères municipales

- Jean BURDIN
- Benjamin NOEL
- Patrick CHOLET
- Maryvonne ROBILLARD
- Nathalie LAMBINET
- Jean Luc VALOIS
- Isabelle LELLOUCHE
- Josiane VIGNERON
- Claude MORAL
- Lydia AUZÉPY
- Marc RIVIERE
- Jean Louis CAMMAL
- Elisabeth THEROND



## BUDGET DE LA COMMUNE

Lors de la séance du 15 avril 2021 le conseil municipal a approuvé le budget 2020 de la commune et le budget prévisionnel 2021 présentés par Pascal Clément, Adjoint aux finances.

### Budget Principal 2020

	Investissement		Fonctionnement		Global	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	1 535 692.17€	2 475 547.27€	1 025 118.76€	1 520 776.21€	2 560 810.93€	3 996 323.48€
Résultat de clôture		<b>939 855.10€</b>		<b>495 657.45€</b>		<b>1 435 512.55€</b>

### Budget Eau Assainissement 2020

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat de clôture		119 255.52€		311 018.14€		430 273.66€

Malgré un contexte difficile, en plus des travaux d'entretien habituels de la commune, divers chantiers ont pu être menés à bien en 2020, par exemple : rénovation des terrains de tennis, achèvement des travaux du Campotel, réfection du Chemin de la Coste, achèvement de la 3<sup>ème</sup> tranche de la RD et des travaux de lagunage, etc.

Par ailleurs, la commune a accordé des remises de loyer et de taxes aux commerçants qui ont souffert de la crise sanitaire.

### Compte Administratif Budget CCAS 2020

	Recettes	Dépenses
Résultat de clôture	18693,66€	18693,66€

Malgré l'annulation des activités conviviales habituelles organisées par le CCAS, les Saint Bauzillois ayant des difficultés sociales ont pu bénéficier du soutien de la commune qui par ailleurs a collaboré avec diverses associations caritatives pour

assurer une distribution régulière d'aide alimentaire.

Rappel: permanence du CCAS: le mardi matin sur rendez-vous au 04 67 73 70 12 ou par mail à [accueil@saintbauzilledeputois.fr](mailto:accueil@saintbauzilledeputois.fr)

### Budget Principal 2021

- Section de fonctionnement : 1 409 059,56 euros
- Section d'investissement : 1 893 216,12 euros

De nombreux travaux d'aménagement des infrastructures de la commune, longtemps négligées, ont été entrepris ou sont prévus dans les mois qui viennent. A titre d'exemple : réfection du chemin de la Plantade, achat de pompes pour la station de relevage de la Plantade, aménagement du Rond-point des Lutins, réalisation de nouveaux caveaux au cimetière, réfection des canalisations d'eau (secteurs Roubiade, Plage, renforcement du réseau électrique à la Coste) etc. Deux véhicules destinés aux services techniques de la Mairie ont remplacé les anciens, en mauvais état, et l'achat de matériel performant ('Glouton') permettra d'assurer au mieux la propreté du village, priorité de l'équipe municipale. L'amélioration de la vidéoprotection du bourg a été également menée afin de décourager effractions et incivilités qui nuisent au bien-vivre ensemble sur notre commune.

L'aménagement du plan d'eau (parking visiteurs, tables pique-nique, protection du site...) constitue un autre projet important lancé en collaboration avec la Communauté de Communes.

La construction d'une Maison des Aînés située près de l'école va bientôt démarrer, les plans ayant été finalisés, favorisant, nous l'espérons, des échanges intergénérationnels fructueux.

Sans oublier... la salle du Conseil, rénovée grâce aux multiples talents de nos services techniques, prête à vous accueillir pour d'heureux mariages !

Et la réflexion est en cours pour d'autres projets à long terme visant à valoriser et dynamiser notre belle commune...

### Budget Eau Assainissement 2021

- Section de fonctionnement : 673 613,51 euros
- Section d'investissement : 557 904,80 euros

L'équipe municipale n'a prévu aucune augmentation du prix de l'eau, ressource précieuse à préserver par une consommation raisonnable.

### Subventions aux associations 2021

Le contexte de crise sanitaire ayant fortement impacté les associations, les aides accordées en 2021 tiendront compte des besoins spécifiques de chacune au vu du maintien et de la reprise de leurs activités. L'équipe municipale reste à l'écoute des associations pour les aider au mieux à reprendre leurs activités, indispensables à la vie de notre commune.

### Vote des taux et taxes locales 2021

Monsieur le Maire a rappelé que, conformément à ses engagements de campagne électorale, les taux d'imposition ne seront pas augmentés.

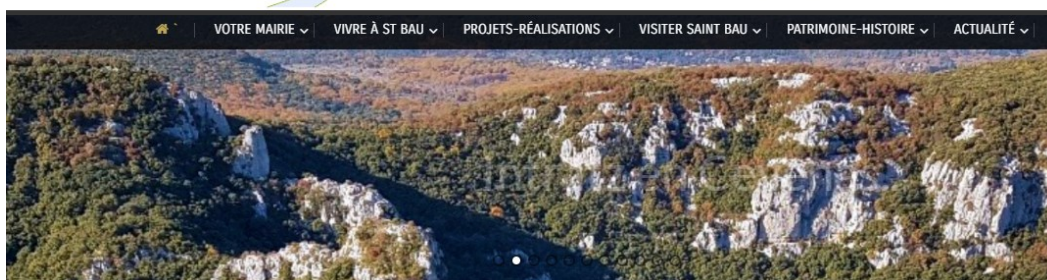
- Foncier bâti : 35,46% dont 21,45% de taux départemental 2020 (fusion des taxes départementales et communales suite à la suppression de la taxe d'habitation)
- Foncier non bâti : 62,82%

Les compte rendus des Conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage de la Mairie et sur le site Internet : [www.saintbauzilledeputois.fr](http://www.saintbauzilledeputois.fr)

Mairie et Police Municipale  
1115 avenue du Chemin Neuf  
34390 Saint Bauzille de Putois  
T. 04 67 73 70 12  
Urgences Mairie: 06 70 79 13 07



Vous recherchez... ?



## GESTION DES DIFFÉRENTS DÉCHETS



La compétence de la gestion des déchets a été transmise à la Communauté de commune des Cévennes Gangeoises et Suménoises située 26 Avenue Pasteur BP 114 Rond-Point de l'Europe 34190 Ganges

Email [contact@cdcgangesumene.fr](mailto:contact@cdcgangesumene.fr)  
Téléphone : 04 67 73 78 60

Site : <http://www.cdcgangesumene.fr/-Environnement-.html>

Essentielles pour un cadre de vie agréable, la gestion des déchets et la propreté du village sont l'affaire de tous. Le respect des consignes de tri et des jours de collecte bénéficie à chacun d'entre nous.

Afin d'éviter tout débordement, nous vous invitons à comprimer vos déchets individuels au maximum. Pour le bien commun, chaque résident doit vider ses déchets dans le conteneur adapté, le plus proche de son domicile.

### Déchets ménagers - Bac gris :

Le ramassage des ordures ménagères (bacs gris) est effectué tous les lundis et jeudis par les services de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

### Déchets recyclables - Bac et sac jaunes :

Le ramassage des déchets recyclables est effectué tous les mercredis par les services de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

### Pour les rues et lotissements collectés en porte à porte :

Vous devez sortir vos sacs jaunes la veille après 19h00 ou le matin avant 8h00, en les suspendant en hauteur, sans les attacher afin de faciliter leur collecte.

### Pour les points de regroupement des sacs jaunes.

Les sacs doivent être déposés dans les containers à couvercle jaune.

Cette organisation permet une meilleure collecte. Elle nécessite pour ceux qui ne sont pas concernés par le

ramassage en porte à porte, de mettre les sacs jaunes dans les containers en se déplaçant à partir du mardi dans l'après-midi.

### Les déchets verts :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit (sauf exceptions décrites dans le chapitre suivant), en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011 :

[http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\\_v2.pdf](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_v2.pdf)

Les déchets verts doivent être emmenés au lieu de dépôt des « Baoutes » ( sortie du village direction Montpellier) qui est un **dépôt réservé aux particuliers**. La hauteur des véhicules est limitée à 2,10 mètres. Les particuliers doivent amener exclusivement les déchets verts suivants : taille d'arbres et d'arbustes à l'exception des branches maitresses, feuilles et produits de tonte ...

Le lieu de l'entrepôt des divers déchets est indiqué sur le site. Il convient de suivre les indications. Le dépôt est placé sous vidéo protection.

Tout contrevenant sera passible d'une amende.

### Les autres déchets :

Tous les autres déchets doivent être emmenés et déposés à la Déchèterie de Ganges joignable au 04 67 73 14 57 pour obtenir les horaires d'ouverture. Pour accéder à la déchèterie vous devez être muni d'un badge « Déchèterie Ganges » à retirer à la mairie sur présentation de votre carte grise et d'un justificatif de domicile si cette dernière n'est pas à jour.

Les services de la CCCGS ont pu constater le non-respect des règles de collecte. Nous vous rappelons que selon les Articles R632-1, R633-6 et R644-2 du Code Pénal, il est formellement interdit de déposer ordures et encombrants en dehors des endroits aménagés à cet effet, et que les règles de collecte doivent être respectées. A défaut, vous vous exposez pour le non-respect de ces règles à une amende de 35 euros, à laquelle s'ajoute l'amende de 68 euros pour abandon et dépôt d'ordures sur la voie publique. En cas de défaut de paiement dans les 45 jours le montant de celle-ci sera de 180 euros.

## CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

### MALTRAITANCE

Le 3977 est le numéro national dédié aux victimes et témoins de maltraitances commises envers les personnes âgées et handicapées, accessible 7 jours sur 7 durant toute la durée de la crise sanitaire.

Comment ça marche ?

- 7 jours sur 7 de 9h à 19h en semaine et de 9h à 13h et de 14h à 19h les week-ends. Un répondeur est mis en place pour les appels passés en dehors de horaires d'ouverture.

Appel gratuit, confidentiel et non inscrit sur les relevés téléphoniques.

Signalement possible via l'adresse [399@3977contrelamaltraitance.org](mailto:399@3977contrelamaltraitance.org) ou par la biais d'un formulaire en ligne sur le site de la Fédération (<https://3977.fr/nouscontacter/>).

- Accessible en un clic également aux personnes sourdes et malentendantes par le biais d'une visio-interprétation de l'appel en langage des signes française et une transcription instantanée de la parole

(<https://wwwacce-o.fr/client/3977>).



## ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH)

Toute personne en situation de handicap qui ne peut prétendre à un avantage invalidité, à une rente accident du travail ou vieillesse d'un montant au moins égal à l'Allocation Adulte Handicapé peut faire une demande d'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

**Les conditions pour ouvrir les droits à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) sont :**

- Soit avoir un taux d'incapacité reconnu **égal ou supérieur à 80%** ;
- Soit avoir un taux d'incapacité entre 50% et 79% si une **restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi** est reconnue par la CDAPH.
- L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est versée aux personnes résidant de façon permanente en France\* et en situation régulière.

En cas **d'hospitalisation, de séjour en Maison d'Accueil Spécialisé, de maintien en Institut Médico Educatif (IME), d'incarcération**, l'AAH peut être réduite. Cette réduction s'effectue à compter du mois suivant celui du 60ème jour d'hospitalisation ou en établissement (MAS ou pénitencier). S'agissant du maintien en IME, la réduction s'effectue dès le 30ème jour.

### À partir de 16 ans

Pour les personnes travaillant avec une rémunération supérieure à 55% du SMIC ; marié ou vivant maritalement ; percevant une prestation familiale (ALS ou allocation logement à caractère social) ; vivant seul ou en foyer et ne pouvant pas être rattaché à un allocataire qui en assure la charge.

### À l'âge légal de départ à la retraite

L'AAH n'est plus versée. Les bénéficiaires basculent dans le régime retraite pour inaptitude. En cas de taux d'incapacité d'au moins 80%, une AAH différentielle peut être versée en complément d'une retraite inférieure au minimum vieillesse.

### Organisme payeur

Régime de prestations familiales (CAF ou MSA). Son rôle est de vérifier les conditions administratives et de ressources. Si elles sont remplies l'allocation sera versée.

*\*séjour à l'étranger n'excédant pas 3 mois hormis pour poursuivre des études, apprendre une langue étrangère ou parfaire sa formation professionnelle (SS art. R 821-1)*

### Complément de ressources et majoration vie autonome

Ces deux prestations permettent aux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) ou du Fonds de Solidarité Invalidité (FSI) d'obtenir sous certaines conditions un complément de ressources ou une majoration vie autonome (MVA).

Le complément de ressources de l'AAH et la Majoration Vie

Autonome (MVA) ne peuvent pas être cumulées.

**Conditions d'attribution du complément de ressources**

- **Taux d'incapacité reconnu de 80%**
- Percevoir l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) à taux plein ou en complément d'un avantage vieillesse ou invalidité ou Rente Accident du travail
- **Avoir une capacité de travail inférieure à 5% de la capacité dite « normale »**
- Disposer d'un logement indépendant
- Ne pas avoir perçu de revenu professionnel depuis moins d'un an à la date du dépôt de la demande de complément
- Ne pas exercer d'activité professionnelle.

Depuis le **1er décembre 2019**, le complément de ressources disparaît au profit de la Majoration pour la Vie Autonome (MVA) et ne peut plus être attribué à de nouveaux demandeurs.

Seules les personnes qui ont déjà un droit ouvert au complément de ressources pourront faire une demande de renouvellement.

Si les conditions d'attribution sont toujours réunies elles verront leur droit au complément renouvelé **au maximum jusqu'au 1er décembre 2029**.

À compter de cette date le complément de ressources sera totalement supprimé.

La demande de renouvellement du complément de ressources s'effectue sur le formulaire de demande (partie H du formulaire) auprès de la Maison des Personnes Handicapées.

Si vous bénéficiez de l'AAH avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%, le droit à la Majoration pour la Vie Autonome (MVA) sera étudié de manière automatique, sans demande de votre part, par votre organisme de prestations sociales (CAF ou MSA).

**Conditions d'attribution de la majoration vie autonome (MVA)**

- **Taux d'incapacité reconnu de 80%**
- Percevoir l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) à taux plein ou en complément d'un avantage vieillesse ou invalidité ou Rente Accident du travail

Disposer d'un logement indépendant **et** percevoir une allocation logement

- Ne pas exercer d'activité professionnelle.

La Majoration Vie Autonome est versée automatiquement (sans demande à effectuer) par l'organisme payeur des prestations familiales à partir du moment où l'allocataire remplit toutes les conditions.

### Organisme payeur

Régime de prestations familiales (CAF ou MSA)

<https://herault.fr/381-personnes-handicapees-et-agees.htm>

## ENVIRONNEMENT - PROPRIÉTÉ

### PARTONS DU BON PIED



C'est sous un magnifique soleil que l'association « PARTONS DU BON PIED », et les Saint Bauzillois présents ont participé samedi 24 avril au ramassage de déchets, pour redonner beauté aux berges de l'Hérault sur la commune de St Bauzille de Putois.

Le but de l'association est de sensibiliser les usagers, qu'ils

soient touristes, sportifs, pêcheurs, riverains sur la protection de la nature et de l'environnement.

Armés de leur bonne humeur et de leur motivation, « les bons pieds » se sont attelés à la tâche pour ramasser moult déchets laissés à l'abandon par l'incivilité humaine et apportés par les crues de 2020.

Merci aux services techniques de Saint Bauzille pour l'évacuation des déchets récoltés.



Un grand merci à Cédric Vivien pour son action au sein de la Communauté de Communes.

Rejoignez l'association «partons du bon pied ».

[partonsdubonpied@gmail.com](mailto:partonsdubonpied@gmail.com)



## VIGILANCE SÈCHERESSE



Les indicateurs de la situation hydrologique dans l'Hérault sont plutôt défavorables en ce début de printemps. Une pluviométrie faible, une sécheresse avancée de sols et des faibles signaux de pluie pour la quinzaine à venir, font que le département de l'Hérault est placé en intégralité en vigilance sécheresse.

L'Arrêté préfectoral N°DDTM34-2021-04-11876 rappelle les mesures de restrictions de l'usage de l'eau dans le secteur « Bassin versant de l'Hérault aval de la confluence avec la Vis jusqu'à la confluence avec La Lergue (partie héraultaise) » prescrites jusqu'à nouvel ordre et au plus tard jusqu'au 30 septembre 2021

A notre niveau, nous pouvons agir en adaptant nos usages avec des gestes simples :

- Restreindre les usages secondaires (arrosage, nettoyage des voitures, terrasses...)
  - Récupérer l'eau de pluie pour l'arrosage.
  - Réduire le temps des douches et, d'une façon générale le temps d'utilisation des points d'eau lors du lavage des dents ou des mains...
- Restons vigilants pour préserver notre environnement !

## TONDEZ MIEUX ! QUELQUES CONSEILS

La tonte fréquente est la principale cause de la faible biodiversité des pelouses

### TONDEZ MIEUX !

**3 objectifs pour préserver la biodiversité**

- Tondre une fois tous les 3-4 mois
- Laisser des zones refuges non tondues
- Ne pas tondre avant mi-juin

**RETARDEZ LA PREMIÈRE TONTE**  
Laisser pousser au printemps permet aux plantes sauvages de réaliser leur cycle de vie et augmente la diversité en espèces végétales.

**FAVORISEZ LA DIVERSITÉ**  
Une grande diversité de plantes offre de précieuses ressources aux pollinisateurs tout en permettant à d'autres insectes de se nourrir et de se reproduire.

**AIMEZ LES HERBES HAUTES**  
Beaucoup d'animaux ne peuvent vivre que grâce aux herbes hautes. Elles servent d'abri, de nourriture, de lieu de reproduction ou de déplacements.

**CRÉEZ UN CYCLE VERTUEUX**  
De l'herbe plus haute préserve l'humidité en été et protège du gel en hiver, ce qui améliore la qualité du sol et sa biodiversité.

**PROTÉGEZ L'ENVIRONNEMENT**  
Un tel habitat est accueillant pour la faune. Cela crée une continuité écologique dans le paysage et contribue à la survie des populations bien au-delà de votre terrain.

La biodiversité de nos pelouses est nécessaire au maintien d'un écosystème équilibré, préservons-la !

adnaturam.org  
@adnaturam.asso

## JEUNESSE ET SPORTS

### GARANTIE JEUNES

Dans le cadre de l'extension du dispositif **GARANTIE JEUNES**, liée au plan de relance du gouvernement **#1jeune1solution**, la Mission Locale Garrigue et Cévennes propose sur tout son territoire des sessions d'action pour l'accompagnement des jeunes de **16 à 25 ans, sans situation**.

**La Garantie Jeunes, c'est quoi ?**

Il s'agit d'un accompagnement renforcé avec une **allocation de 497 € / mois durant 1 an** (éligibilité à vérifier auprès d'un Conseiller Mission Locale).

Au programme :

- 4 semaines en collectif pour être « prêt à l'emploi » **Ateliers et Coaching intensif**
- 11 mois de suivi individuel avec un conseiller Garantie Jeunes

- des **stages** pour **gagner en expérience, découvrir des secteurs d'activité** et concrétiser, **valider le projet professionnel**

- des **prises en relations** avec les **entreprises** qui recrutent sur le territoire

**En Juin, la Garantie Jeunes est accueillie dans les locaux de la MFR de Claret, au cœur du territoire du Grand Pic St Loup.**

Lien Facebook : [Garantie Jeunes - Claret - Juin 2021](#) // Comment ça fonctionne ? : [Vidéo Garantie Jeunes 2021 - MLGC](#)


Lien Youtube – Comment ça fonctionne ? : [Vidéo Garantie Jeunes 2021 - MLGC](#)

Pour plus d'infos – Gouv.fr :

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/mesures-jeunes/garantiejeunes/>

## POINT ÉCOUTE

La Mission Locale Garrigue et Cévennes propose aux **jeunes de 12 à 25 ans et aux parents qui le souhaitent**, une rencontre avec un psychologue. Ce service est ANONYME et GRATUIT.



**POINT ÉCOUTE**  
PAEJ

Un psychologue est à votre écoute pour vous aider, vous accompagner, vous soutenir, vous informer

Ouvert aux jeunes de 12 à 25 ans et à leur parents

**Anonyme et gratuit**

**PRENEZ RDV**  
**Contactez les points d'accueil**

St Mathieu de Trévières - 04 67 55 17 80  
Ganges - 04 67 73 01 30  
St Hippolyte du Fort - 04 67 55 17 82  
Le Vigan - 04 67 81 84 83

Mais aussi, des permanences sur tout le territoire :  
Valhauquès, St Gély du Fesc, St Martin de Londres, Lédignan, Quissac

Au plus près de vous

Les stages de tennis pour les enfants et ados organisés pendant les vacances d'avril ont eu un franc succès. Sur les 2 semaines des vacances scolaires, une quarantaine de jeunes ont pu profiter du soleil, du tennis (une découverte pour certains), des activités multisport et d'une très bonne ambiance. Tyffanie (monitrice de tennis) et Yoann (Licence STAPS Entraînement) ont fait découvrir également de nouveaux muscles à nos jeunes.

Le club était bien représenté par ces jeunes adhérents mais aussi par des copains / copines / cousins / cousines d'autres régions venus en vacances dans le coin.

De nouveaux stages (tennis, multi sport et surprises) sont prévus pour les vacances d'été. Contact au 06 69 03 29 11

Concernant les reprises des tournois, nous sommes toujours dans l'attente des directives nationales mais il nous est désormais possible d'organiser le tournoi interne en respectant toujours le protocole sanitaire de la Fédération.

Pour suivre les actualités du club : [facebook.com/thauractc](https://www.facebook.com/thauractc)

Pour tout renseignement : [thauractc@gmail.com](mailto:thauractc@gmail.com) ou 06 22 69 27 49

## THAURAC TENNIS CLUB

Le mois dernier, et ce juste avant les nouvelles réglementations gouvernementales, les élèves des classes de Grande Section et de CP de l'école de St Bauzille ont bénéficié d'ateliers pédagogiques en extérieur autour du tennis animés par notre monitrice Tyffanie. Les dernières séances ont pu se terminer début mai dès la reprise de l'école.



## DIVERS

### NOUVELLE ENTREPRISE

**Clim FACTORY** ClimFactory, parmi les leaders de la vente en ligne de systèmes de climatisation s'installe à Saint Bauzille de Putois. Bricoleur ou amateur, nous avons la solution pour la réalisation de votre projet. Profitez des meilleurs tarifs pour votre équipement et des devis personnalisés gratuitement. L'équipe de ClimFactory vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 18h au 1527 Av. du Chemin Neuf. Tel : 07 83 13 31 95 email : [climfactory@gmail.com](mailto:climfactory@gmail.com) [www.climfactory.com](http://www.climfactory.com)

### NAVETTE GROTTES DES DEMOISELLES

**Ligne 608 été**  
Navette Thaurac  
Navette Pic Saint Loup

Lio Hérault Transport a décidé de renouveler la navette estivale entre Saint Bauzille de Putois et la Grotte.

Ainsi, à partir du samedi 03 juillet et jusqu'au dimanche 29 août 2021 inclus, cette navette desservira notre commune et la Grotte tous les jours, y compris les jours fériés.

Départ de la navette à l'arrêt Marie à 13h50 du lundi au dimanche et jours fériés.

### TOTAL FESTUM

Le Foyer Rural participe à l'événement « Total Festum » qui se déroulera à Saint Bauzille de Putois le vendredi 11 juin.

Au programme :

15h-18h : « **A la découverte des arbres et des plantes des berges de l'Hérault, leurs noms occitans et leurs usages.** »

Balade botanique avec Josiane Ubaud – Ethnobotaniste - RDV au foyer Rural – 545 grand rue.

**Nombre limité. Inscription conseillée.**

18h30-19h30 : Premier interlude musique et chant avec le groupe **ABRACEBRAC** - Salle du foyer rural,

Serge Desauvay, accordéons, cistre, violon

Sylvie Berger, danse, chant, percussions

Nicolas Courdeau, oud, guitare, chant, percussions

19h30-20h30 : Apéritif offert et repas tiré du sac - Salle foyer rural

20h30-22h : Concert avec **ABRACEBRAC** - Salle du Foyer rural

**Contact / foyer rural : 06 19 96 96 63**



## LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises va renouveler le prêt de vélos électriques du **2 juin au 2 juillet 2021** en partenariat avec le Département de l'Hérault et Mobileco.

Ce dispositif est gratuit et ouvert à toute personne majeure habitant sur la Communauté de Communes.

Au total, 5 VAE de type vélos de ville et 5 VTAE sont disponibles sur réservation et pour des périodes d'une semaine.

Point de retrait et de retour :

Communauté de communes 26 avenue Pasteur 34190 Ganges

Pour vous inscrire, vous pouvez envoyer un message à [mbartosik@cdcganges.fr](mailto:mbartosik@cdcganges.fr) en indiquant vos nom et prénom, votre commune de résidence, le type de VAE que vous souhaitez essayer.

Afin de valider votre réservation, vous devez fournir une copie de votre pièce d'identité, un justificatif de domicile récent et une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

Un chèque de caution de 500€ vous sera demandé.



## RÉZO POUCE

Rézo est un dispositif d'autostop organisé et sécurisé qui se matérialise par l'implantation d'une quarantaine de panneaux sur la Communauté de Communes.

A Saint Bauzille, 7 points d'arrêts sont signalés.

**Direction Laroque -> Ganges :** Arrêts Le Rieutord Nord, Mairie Nord, Stade Nord, Aire de co-voiturage

**Direction St Bauzille -> St Martin de Londres :** Arrêts Rieutord Sud, Mairie Sud, Stade Sud

Inscription en ligne sur <https://www.rezopouce.fr/> mais aussi à la Mairie ou à la Communauté de Communes.



## PERMANENCES D'ARCHITECTE ET PAYSAGISTE CONSEIL

Laissez les Gorges de l'Hérault vous ressourcer

### PERMANENCES D'ARCHITECTE et PAYSAGISTE CONSEIL DU GRAND SITE DE FRANCE



Particulier, porteur d'un projet de construction ou rénovation dans l'une des 15 communes du Grand Site de France élargi vous pouvez bénéficier gratuitement des conseils d'un paysagiste et d'un architecte pour valoriser votre projet et améliorer son intégration paysagère.

*Agonès, Brissac, Saint-Bauzille-de-Putois*

**Permanences sur RDV un jeudi par mois (9h-13h) à Brissac  
10 juin, 8 juillet**

**3, place de la mairie 34190 Brissac**

**Contact : 04 67 73 78 60 ou [contact@cdcgangesumene.fr](mailto:contact@cdcgangesumene.fr)**

*Prise de rendez-vous obligatoire auprès du contact indiqué ci-dessus, et possible jusqu'à la veille à 12h.*

Un service des communautés de communes Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises pour préserver et valoriser les paysages autour du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault.



Horaires de juin à juillet 2021

## LE MOT DES ÉLUS SAINT BAUZILLE NATURELLEMENT

Les comptes rendus n'étant pas du tout fidèles aux séances des conseils municipaux (omission de nos questions et surtout de nos réponses) nous avons décidé de ne plus les signer. Vous trouverez dorénavant nos interventions sur notre blog :

<https://saintbauzillennaturellement.com>

Et lorsque les mesures sanitaires le permettront, venez assister aux prochains conseils.



# INFORMATIONS PRATIQUES

## MAIRIE DE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS



1115 avenue du chemin neuf

Tél : 04 67 73 70 12

Fax : 04 67 73 31 84

[contact@saintbauzilledeputois.fr](mailto:contact@saintbauzilledeputois.fr)

### Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

### Accueil du public :

Du lundi au vendredi : 8h00 - 12h00  
Lundi : 14h à 17h

### Accueil - communication - associations - locations - fêtes et manifestations :

04 67 73 70 12 [accueil@saintbauzilledeputois.fr](mailto:accueil@saintbauzilledeputois.fr)

### Eau - Élections - Recensement - Bibliothèque :

04 99 53 36 09 [contact@saintbauzilledeputois.fr](mailto:contact@saintbauzilledeputois.fr)

### Urbanisme - Etat civil - Funéraire - comptabilité :

04 99 53 36 08 [urbanisme@saintbauzilledeputois.fr](mailto:urbanisme@saintbauzilledeputois.fr)

**Police** 04 67 73 76 92 [police@saintbauzilledeputois.fr](mailto:police@saintbauzilledeputois.fr)  
en cas d'urgence uniquement : 06 75 72 49 07

### Urgences mairie

(en dehors des horaires d'ouverture) 06 70 79 13 07

## CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Les permanences du CCAS

Tous les mardis de 9h30 à 11h30

Sur rendez-vous au 04 67 73 70 12 ou

[ccas.mairiestbauzille@gmail.com](mailto:ccas.mairiestbauzille@gmail.com)

## BIBLIOTHÈQUE

1199 Avenue du chemin neuf

Tel : 04 67 73 75 06 - 09 99 53 36 09

Horaires d'ouverture :

**au public** : les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00

**aux écoles** : les jeudis de 9h00 à 12h00

## MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX

Tous les **samedis de l'année** de 8h00 à 12h30

le long des commerces de la Grand Rue

## LA POSTE

Ouverture de 9h00 à 11h15 du lundi au samedi

Levée du courrier à 11h00

## RÉCAPITULATIF—COLLECTE DES DÉCHETS

- **Tous les lundis et jeudis** : Collecte des bacs gris

- **Tous les mercredis** : Collecte des sacs jaunes à sortir la veille après 19h00 ou le matin avant 8h00. (Cartons, bouteilles, cannettes à compacter au maximum)

**Les jours fériés, la collecte est reportée généralement au lendemain**

- **Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois** : les déchets verts (attachés ou dans un contenant, sauf big bag)

- **Le 2<sup>ème</sup> (et le 5<sup>ème</sup> jeudi) du mois** : le bois, petit mobilier,

plastiques non recyclables

- **Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois** : les encombrants (gros mobilier, matelas, électroménager)

**Déchèterie de Ganges (04 67 73 14 57)** : tout autre déchet doit être amené à la déchèterie de Ganges (vide maison conséquent, déchets de chantier)

**Le SYMTOMA ( 04 66 77 98 29 )** peut vous informer et vous orienter sur le tri et l'achat d'un composteur.

## PHARMACIES DE GARDE

Du 1 au 4	SCHOENIG	SUMENE	04 67 81 35 60
Du 5 au 11	CHABROL	QUISSAC	04 66 77 31 46
	ROMBAULT	LE VIGAN	04 67 81 11 19
Du 12 au 18	MOUILLARD	GANGES	04 67 73 80 20
Du 19 au 25	MARTY	QUISSAC	04 66 77 49 89
	GARRIGUES	LE VIGAN	04 67 81 00 10
Du 26 au 30	BERGER	GANGES	04 67 73 84 15

## NUMÉROS UTILES

Polyclinique Saint-Louis-Ganges .....	04 67 81 68 00
Secrétariat des urgences .....	04 67 81 68 58
Premiers secours, SAMU .....	15 ou 112
Pompier : .....	18
Centre antipoison : .....	04 91 75 25 25
Gendarmerie de Ganges .....	04 67 73 85 13
Coronavirus (Covid 19) .....	0800 130 000
Médecin Peypey Claudie.....	04 67 73 31 03
Cabinet médical .....	09 75 43 23 92
Pharmacie Mallet .....	04 67 73 70 05
Mutuelle communale .....	04 67 07 39 37
Bus des aidants .....	07 66 40 40 16
Mission Locale Garrigues Ganges .....	04 67 73 01 30
Ecole du Thaurac .....	04 34 22 75 25
Micro-Crèche -St Bauzille de Putois.....	04 67 22 50 24
Centre de loisir .....	07 77 26 82 40
Communauté de communes .....	04 67 73 78 60
Correspondant Midi Libre .....	06 19 96 96 63
ENEDIS .....	09 72 67 50 34
Trésor public de Ganges .....	04 67 73 81 66
Préfecture de Montpellier .....	04 67 61 61 61
Sous-préfecture de Lodève .....	04 67 88 34 00
Département .....	04 67 67 67 67

## BULLETIN MUNICIPAL

*Les articles doivent être envoyés avant le 15 du mois pour une parution le mois suivant en signifiant comme objet : Bulletin municipal.*

E-Mail : [accueil@saintbauzilledeputois.fr](mailto:accueil@saintbauzilledeputois.fr)

Rédaction : les élus

Distribution : les élus

Tirage : 1000 exemplaires

Parution : mensuelle

Site internet : <http://saintbauzilledeputois.fr/>